



L'IFRTS

L'Institut Corse de Formation et de Recherche en Travail Social, Médico-Social et Sanitaire est un organisme de formation dans le secteur médico-social, social et sanitaire.

Il est habilité par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et agréé par la Collectivité Territoriale de Corse pour organiser des formations.

L'IFRTS est un centre de formation professionnelle et continue mais aussi un établissement d'enseignement supérieur délivrant des diplômes de type Master I et II en travail social.

Le CFA U Ligame, affilié à l'IFRTS a été créé en 2020, permettant ainsi le suivi des formations proposées par l'organisme sous la forme d'apprentissage.

NOS CENTRES

AJACCIO

Rue Louis Nyer
Immeuble Le Pélican-Bât A1
04.95.25.04.73

BASTIA

Couvent des Capannelle
Route de Ville
04.95.54.10.23

CALVI

Place Porteuse d'eau
Rue Stretta di a Pila
04.95.36.82.43

PORTO-VECCHIO

75 Quartier Trinité
Immeuble Trinitalba
04.95.20.29.39



Scannez-moi

Retrouvez-nous sur notre site internet pour
consulter le catalogue de formations



IFRTS Corse

Institut Corse de Formation et Recherche
en Travail Social, Médico-Social et Sanitaire



DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Formation continue / par la voie de l'apprentissage

Durée de formation : 10 mois

DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

À SAVOIR

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'entrée en formation est conditionnée à la réussite des épreuves de sélection, comportant une épreuve écrite et une épreuve orale.

- **L'épreuve écrite** comprenant des questions de culture générale, des tests, commentaires ou analyses de texte.

- **L'épreuve orale** a pour objectif d'évaluer les connaissances du candidat afin de savoir s'il est apte à exercer la profession d'auxiliaire de puériculture.

CONTENU

Formation d'une durée de 10 mois

Le Diplôme d'État d'Assistant Familial est classé au niveau 4 de la nomenclature des niveaux de formation, soit un équivalent Baccalauréat. Cette disposition permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales.

D'une durée totale de 1 540 heures, la formation comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

Formation théorique : 770 heures

Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences, aussi appelés domaines d'activité (DA) :

DA1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités;

DA2 : Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques;

DA3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants;

DA4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention;

DA5 : Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations.

Formation pratique : 770 heures

La formation du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture comprend 770 heures en milieu professionnel, soit 22 semaines de 35 heures.

